L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 12 AVRIL 1893.

Mort de Mme Vve John Pemberton.

Les annonces de décès ont appris hier à nos lecteurs la mort de Mme Vve John Pemberton, survenue à New York le 10 avril. On n'a pas oublié M. John Pemberton, autrefois président de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Sa veuve qui vient de mourir appartenait à une des familles les plus honorables et les plus justement estimées de la Louisiane, la famille Blache.

Mme Vve Pemberton à une intelligence remarquable et à une bonté native qui la faisait aimer de tous ceux qui la connaissaient, joignait les plus éminentes vertus domestiques. Elle laisse trois filles et un fils, occupant tous une haute position dans la société de notre ville. Ses trois filles étaient auprès d'elle au moment de sa mort et jusqu'à son dernier soupir, l'ont entourée des plus tendres soins.

Nous leur adressons, ainsi qu'aux autres membres de sa famille, l'expression de notre plus profonde sympathie.

Départ de M. Geo O'Connell pour France.

Nous avons reçu hier, la visite de M. Geo L. O'Connell, représentant de l'Association de Garantie de l'Opéra, et chargé par elle d'aller, en France, organiser une troupe d'opéra, pour la saison prochaine.

Nous ne savons pas bien quelles sont les attributions de M. Geo O'Connell. Nous ne sommes renseignés suffisamment à cet égard, ni par lui, ni par aucun membre de l'Association de Garantie.

Nous supposons qu'il doit, avant de partir, avoir été revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la Société et de son Président. C'est là, avant tout, une mission de confiance. Si l'homme qui en est chargé n'avait pas les mains libres, il en résulterait, là-bas, des hésitations, par suite, des retards qui pourraient tourner au détriment de l'entreprise.

M. Geo. O'Connell est du pays ; c'est un créole ; c'est de plus un musicien, un professeur. Il doit connaître ce que c'est qu'une voix, puisqu'il a enseigné le chant, dirigé des chœurs, et conduit des concerts. Ce sont là des titres réels à la confiance de l'Association et du public. Nous le félicitons donc du choix dont il a été l'objet et lui souhaitons un plein succès dans son entreprise.

M. Geo. O'Connell part, ce soir, pour New York, en compagnie de M. Horace Fletcher qui s'arrêtera à New-York. Il aura, pendant trois grands jours, le temps de s'entendre complètement avec celui qui l'envoie.

Il s'embarquera, samedi, sur un des transatlantiques français.

Nous lui souhaitons un heureux voyage et un plus heureux retour, en compagnie d'une troupe complète et de premier ordre.

Musique.

Nous recevons de M. L. Grunewald, le grand magasin de musique de la rue du Canal, qui en a le privilège de vente, une très jolie ballade anglaise, avec chœur, chantée avec grand succès dans le Nord, par Mme Louise Pemberton-Hincks. C'est une des mélodies les plus réussies de M. Chs K. Harris, qui l'a dédiée à l'habile cantatrice louisianaise.

Cette ballade sera bientôt sur tous les pianos, dans les maisons, surtout, où l'on chante les ballades à paroles anglaises.

La diphtérie.

Nous revenons souvent sur la diphtérie, parce que nous considérons comme un devoir de publier tout ce qui se rapporte à ce redoutable mal.

M. Deschamps a attiré l'attention de la *Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle* sur un mode peu connu, et qui paraît fort redoutable, de propagation de la diphtérie.

Dans une famille, un enfant atteint de diphtérie est mis à l'hôpital : il en sort guéri trois semaines ensuite et rentre chez ses parents ; six jours après, son frère est pris de diphtérie et meurt. Dans une autre famille, un enfant dans les mêmes conditions sort guéri de l'hôpital trois semaines après le début ; six jours après, sa sœur a la diphtérie et meurt. Dans ces deux cas, la contagion n'a eu lieu qu'après le retour de l'enfant dans sa famille : la contagion s'est faite, non par les vêtements de l'enfant, qui à l'hôpital sont désinfectés avec soin, mais par les germes contenus dans la bouche des convalescents ; ajoutons que les parents avaient fait désinfecter leur logis après le départ de leur malade à l'hôpital. Il serait nécessaire de pouvoir continuer l'isolement des convalescents pendant un mois au moins, pour éviter qu'ils ne donnent la diphtérie en rentrant dans leur famille. M. Deschamps demande à ce que la Société émette le vœu suivant : "La Société de médecine publique considérant qu'il y a danger à leur famille des enfants convalescents de maladies contagieuses et encore susceptibles de porter la contagion dehors, émet le vœu que des services de convalescents soient établis pour les contagieux."

A ce propos, M. Netter fait observer que malheureusement ce pouvoir contagieux persiste pendant cinq et six mois. Aussi devrait-on s'attacher à faire de l'antisepsie buccale. Il est certain qu'elle peut rendre de grands services ; et l'on devrait, à l'hôpital des Enfants, faire des recherches pour voir combien de temps la salive est virulente avec une bonne antisepsie buccale.

Les relations commerciales franco-suisses.—Le Conseil national a examiné, dans sa séance du 25 mars, la question des relations commerciales franco-suisses. M. Cramer-Frey, le rapporteur de la commission parlementaire, a fourni au conseil des explications, déjà connues, d'ailleurs, sur la présente situation, et déclaré qu'il ne lui semblait pas encore possible d'évaluer, à leur juste valeur, les conséquences économiques de la rupture survenue entre la France et la Suisse. M. Lachenal, chef du département des affaires étrangères, a pris la parole au nom du conseil fédéral, pour dire que tout en formant des vœux pour le prompt rétablissement de l'entente commerciale franco-suisse, le gouvernement estimait que la Suisse devait adopter des mesures lui permettant de parer à toute éventualité.

"Il n'est pas juste—a ajouté M. Lachenal—de dire que notre pays a pris une attitude provocante. Pour ce qui est de la zone franche, où les habitants ont tant à souffrir du régime actuel, le gouvernement suisse, tenant compte des relations de bon voisinage qu'il tient à conserver, serait disposé à apporter un adoucissement à la stricte application de ses droits."

Ces paroles ont reçu l'approbation de tous les membres de l'assemblée.

Le Conseil national a ensuite ratifié le traité de commerce conclu avec la Roumanie.

Le Prince Roland Bonaparte aux Etats-Unis.—On sait que le prince Roland Bonaparte est arrivé récemment aux Etats-Unis. Nos dépêches publiées hier annoncent qu'il s'est fait présenter, avant-hier, 9 avril, au secrétaire d'Etat, M. Gresham, et qu'il devait être reçu hier par le président Cleveland. Le prince est un fervent américaniste et dont la sympathie pour le peuple américain est bien connue ; il compte faire un voyage d'études au cours duquel il se rendra dans les territoires indiens pour y étudier l'anthropologie des derniers Peaux-Rouges, dont la race aura dans quelques années disparu du sol de l'Union. Le prince compte également visiter les antiquités indigènes du Colorado et du Nouveau-Mexique, puis, après un arrêt assez long à l'Exposition de Chicago, revenir par le Canada, où il compte de nombreuses amitiés.

—Les Américains, dit un journal de Paris, ont une façon à eux de comprendre la politique. Les partisans du président Cleveland, faisant l'éloge du nouveau cabinet, disent que c'est le ministère le plus lourd de la terre ! Le président, le ministre des postes et le ministre de l'intérieur pèsent à eux trois plus de mille livres !

Un drame de vitriole.—Vers onze heures du soir, les rares passants qui circulaient dans la rue d'Antin, Paris, entendirent, tout à coup, des cris épouvantables.

Une femme se roulait à terre en appelant au secours, tandis qu'un homme prenait la fuite en criant : je suis aveugle, elle vient de me vitrioler !

On se précipita vers ces deux personnes, les gardiens de la paix accoururent et relevèrent la femme, tandis qu'on conduisait l'homme dans une

Dr PRICE'S Cream Baking Powder.

La seule Poudre de Crême de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque ; Pas d'Alun.

En usage dans des millions de famil'es--40 années d'épreuve.

pharmacie voisine, où il reçut les premiers soins.

Voici ce qui s'était passé :

Un garçon, employé dans l'hôtel meublé du numéro 20 de la rue d'Antin, nommé Yves Leguevelan, avait comme maîtresse une ouvrière en tapis, Mlle Lefort, âgée de vingt-sept ans, demeurant 120, rue d'Aboukir.

Mlle Lefort était enceinte des œuvres de Yves, et sa grossesse était très avancée.

Que s'était-il passé entre les deux amants ? Yves avait-il manifesté l'intention de quitter sa maîtresse, ou bien l'avait-il en effet abandonnée ? Quelles discussions s'étaient élevées entre eux pour amener le drame ? C'est ce que l'enquête ouverte par M. Besnard, commissaire de police, établira.

Toujours est-il que Mlle Lefort, après s'être munie d'une casserole, remplie de vitriol, alla se poster, vers dix heures, à la porte de l'hôtel où son amant était employé, et attendit sa sortie.

Environ une heure après, Yves Leguevelan parut ; aussitôt qu'il aperçut sa maîtresse, il devina ses intentions et se jeta sur elle, mais celle-ci, avant que son amant ait pu l'arrêter, avait projeté sur lui le contenu de la casserole.

Le pauvre garçon, grièvement brûlé à la tête, au cou et à la joue gauche, renversa à terre la vitrioleuse, qui reçut, sur les mains et au poignet droit, quelques éclaboussures, puis, vaincu par la douleur, il prit la fuite.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'amant a reçu des soins dans une pharmacie voisine et a été reconduit à son hôtel, où un médecin est venu le voir.

La femme, relevée par les agents, ne pouvait plus marcher ; on a été obligé de la conduire en voiture au poste de la rue Gaillon.

C'est là que le commissaire de police est venu pour l'interroger.

Mlle Lefort a été, ensuite, transportée à l'hospice de la Maternité, où elle a été consignée à la disposition du magistrat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 Avril 1893—Indications pour la Louisiane. – Beau temps, vents vifs du sud ouest.

Température du 11 avril 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	72	20
Midi	84	26
3 P. M.	84	26
6 P. M.	80	24

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—James F. Bouilet à Mlle Elizabeth J. Rhulmann ; Edward T. Sellers à Mlle Maria A. Souchon ; Arthur Russell à Mlle Marie C. Bart ; Robert W. Cardenas à Mlle Martha Barnes ; William E. Shaw à Mlle Mary McAvin.

NAISSANCES—Mmes Rév. Arthur H. Hall, un garçon ; John B. Thomas, une fille ; George Langlume, un garçon ; John K. Schmidt, un garçon ; Fred J. Leininger, une fille ; V. Pelgington, une fille ; Casimir Labat, un garçon ; Ferdinand Caballero, un garçon ; Dr Henry D. Bruns, un garçon ; Joseph H. Caulking, un garçon.

DÉCÈS—William Pryer, 8 ans, 125 rue Cypress ; Jacques Bacquera, 33 ans, coin Reynes et Morales ; Charles A. Levert, 19 mois, 493 rue Chestnut ; Mme Emile Debute, 23 ans, coin St-Louis et Tremé ; Florence W. Charles, 11 jours, 149 rue Clouet ; John O. Wilmot, 37 ans, 353 South Liberty ; Hannibal Jarvis, 86 ans, 493 1/2 St Andrew ; Antoine Valette, 17 ans, Miro et Esplanade ; Mme Mathilde Blanc, 24 ans, Mandeville ; Leonie Carre, 3 ans, coin Ursulines et avenue Hagan ; Bernard Senol, 60 ans, 192 rue Royale ; Mlle Angelina Duplessis, 17 ans, 320 rue Nord Roman.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Veuve James R. Carrigee et héritiers de P. M. Brier à Peter Liufrio, la moitié d'un terrain borné par les rues Lafayette, Port, Remparts et St-Claude, $275.

Mme Caroline Verret à C. E. Smith, un morceau de terre borné par les rues Franklin, Monroe, Decatur et DeArmas, $75.

C. C. Piper à Louis Jann, un terrain borné par les rues Annunciation, Valmont, Bellecastle et Laurel, $300.

Charles S. Fay à A. J. Rogeley, un morceau de terre borné par l'avenue Henry Clay, les rues St-David et Edmond, $2,000.

A. B. C. Lacoste à Edward et Jos Lewis, un terrain borné par les rues Canal, Bellegarde, Church, Premiere et Lanes, $50.

Mme C. M. Spearing à Joseph A. Ganche, un terrain borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Philip, $3,750.

M. Lobe à Mme P. L. Stone, un morceau de terre borné par les rues Gravier, Magazine, Natchez alley et Bank alley, $33,000.

W. L. Hughes à C. E. Leach et J. U. Adams, un îlet borné par les rues Milan, Long, Marengo et St-George, $4,500.

H. Freeman à Susan Pocheller, trois terrains bornés par les rues St-Denis, Dryades, Milan et Berlin, $3,000.

Mme E. Thomson à Jean Ferran, deux terrains bornés par les rues Roman, Prieur, Conti et Bienville, $2,000.

Louis Valles à Vve D. Inwolde, un terrain borné par les rues Dauphine, Congrès, Royale et Elmire, $1,000.

George J. Caldarone à la Interstate Building and Loan Association of Columbus, Ga., un terrain borné par les rues Monroe, Homer, Franklin et Newton, $650.

William T. Brown à la Mutual Building and Homestead Association, un morceau de terre borné par les rues Broadway, Ann, Esther et Chestnut, $1,250.

Chute.—Hier, à midi et demi, E. Whitaker, âgé de 16 ans, et habitant rue Fréret, près Erato, est tombé dans les escaliers de la scierie Berwick et s'est cassé le bras gauche.

Accident.—A onze heures quarante du matin, Louis Holtz, un employé du moulin à riz situé coin Congrès et Chartres, a eu le pied pris et écrasé par une machine.

Vol.—Un individu, resté inconnu, a pénétré la nuit dernière, entre 3 et 4 heures, dans l'épicerie de M. R. Weber, coin Union et Marais. Il a volé pour $14 de vins et d'épicerie.

Le feu.—Hier matin, à 6 heures, le feu a endommagé pour $200 le No 17 de la rue Gasquet. On pense que le feu a été mis par une cigarette jetée sur une natte.

Autre chute.—A 3 heures 10 P. M., Théo. Paterson, âgé de 35 ans et habitant coin Champs-Elysées et Claiborne, est tombé en essayant de sauter sur un train du Milneburg tandis qu'il passait à l'intersection des rues Champs-Elysées et Remparts. Il s'est blessé à la tête et contusionné à l'épaule gauche.

Collision.—Vers une heure de l'après-midi, une locomotive en manœuvre a heurté, encoignure Press et Dauphine, des poteaux télégraphiques chargés sur un camion qui passait, conduit par Geo Faust. Le véhicule a été renversé par le choc et endommagé pour $50. Une des mules a eu une des jambes de derrière cassée. Personne n'a été blessé.

Un incendiaire.—On a tenté lundi soir d'incendier l'épicerie de Mme Vve Chas. Becker, coin Dorgenois et Cleveland Avenue.

Un nègre a été vu dans la soirée, rôdant dans le voisinage, mais Mme Becker n'y a pas fait autrement attention. En se réveillant, hier matin, elle s'est aperçue que l'on avait forcé la porte d'entrée et qu'on avait versé le contenu d'un bidon de pétrole sous un baril de whiskey.

Le pétrole avait été allumé, mais par un heureux hasard, il n'a pas flambé longtemps, et les dégâts ont été insignifiants. Si le plan de l'incendiaire eut réussi, le feu se serait communiqué si rapidement dans tout l'immeuble, que ceux qui l'occupaient n'auraient probablement pas eu le temps de se sauver et auraient péri dans les flammes. La police se livre à une enquête.

Tué par une brique.—Un nègre du nom de Wm Rogers, âgé de 30 ans, a été tué instantanément par une brique, rue Front entre Erato et Thalie.

Rogers était sans emploi depuis quelque temps, et hier matin, l'idée lui était venue de demander du travail à la tonnellerie Brooklyn en voie de construction.

Il est allé trouver le foreman, et tandis qu'il causait avec lui sur le trottoir, des briques sont tombées d'une hauteur de 60 pieds et l'ont frappé à la tête. Il s'est affaissé pour ne plus se relever.

Cheval emporté.—Hier à 6 heures un cheval attelé à un sulky s'est emporté, coin White et Canal, dans la direction des cimetières, près desquels il a été arrêté. Dommages au sulky, $5.

GRAND JURY.

Rapport spécial sur la question du jeu.

La Grand Jury a soumis hier au juge Ferguson le rapport spécial suivant :

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1893.

A l'Honorable Juge de la Cour Criminelle, Section A :

Depuis que nous avons reçu vos instructions, le 6 mars, nous avons passé la plus grande partie de notre temps à faire une enquête sur la question du jeu.

Nous avons acquis la certitude que le jeu existait et qu'il continue à exister d'une façon inquiétante, les témoignages ayant prouvé qu'il y a dans les 1er et 3me precincts au moins douze maisons de jeu ouvertes jour et nuit, sous les yeux de la police, sans compter les petites maisons situées dans des sections moins centrales. Ces lieux sont connus de la jeunesse, qui les fréquente, et les étrangers de passage en ville n'ont pas de peine à les trouver.

Non seulement le jeu existe, mais nous avons découvert une sorte de *trust* connu sous le nom de Big 6, qui se propose de contrôler et contrôle virtuellement le jeu à son profit.

Notre intention est d'ignorer les mesures prises par les juris précédents qui ont porté des accusations qui ont toujours bouti à l'acquittement des accusés. Nous sommes déterminés à nous assurer par nous-mêmes des raisons de cette violation flagrante et persistante de la loi.

Nous avons parcouru avec attention le manuel de police où se trouve une combinaison de règlements qui bien observés nous assureraient un bien meilleur gouvernement.

Comme citoyens, nous étions persuadés que nous avions un excellent Bureau de Police et que dans son choix des agents il agissait sagement et au mieux des intérêts de la ville, et cependant, nous ne pouvions pas comprendre pourquoi les lois étaient violées.

L'explication nous a été fournie par notre enquête, lorsque ont comparu et témoigné devant nous les agents des 1er et 3me precincts. Nous avons alors acquis la preuve de l'incapacité de la police, depuis le chef jusqu'au dernier des agents. Chacun de ceux-ci a affirmé sous serment qu'il ne connaissait aucune maison de jeu.

Le Manuel de Police exige que chaque agent donne une liste des maisons de jeu, de prostitution, des mauvais lieux, etc., et fasse des rapports à leur sujet.

La seule excuse qu'ils aient pu donner, est que telle n'était point l'habitude. Ils se sont aussi retranchés derrière les ordres du Maire Fitzpatrick qui leur défend d'entrer dans un lieu dont les portes sont fermées, même au cas où ils auraient la certitude que la loi y est violée, sans être munis d'un mandat d'amener. Nous sommes d'avis que l'ordre du Maire est le résultat d'une fausse interprétation de la loi, qu'il en protège les violateurs et est en conflit avec la loi No 63, article No 17.

Nous prétendons aussi que tout agent qui a été de service pendant un mois dans les 1er et 3me precincts et affirme qu'il n'y connaît aucune maison de jeu est incompétent.

Les témoignages recueillis par nous ont été tels que nous sommes forcés de croire qu'il y a connivence entre les joueurs et la police, le fait ayant été prouvé devant nous par un témoignage qui a établi qu'un sergent a servi d'intermédiaire entre le joueur et sa victime.

Le chef de police admet franchement que les agents et lui-même ont négligé leur devoir et ignoré certains règlements du Manuel.

Interrogé au sujet de l'existence des maisons de jeu, il a avoué qu'elles existaient et a fourni une liste de ces établissements, de ceux qui les fréquentent et de ceux qui les tiennent. Ses raisons pour ne pas faire observer les lois de l'Etat et les règlements du Manuel de Police, sont que ce n'est pas l'habitude, qu'il considère le jeu comme un délit de moindre importance et qu'enfin il est opposé aux descentes de police, dans la crainte que quelque innocent se trouve pris.

Il déclare la police insuffisante. Ayant prouvé avec l'aide de la police elle-même qu'elle négligeait son devoir depuis le Chef jusqu'aux agents, nous avons fait appeler les membres du Police Board auquel nous avons soumis le résultat de notre enquête et demandé des explications.

La première raison donnée a été que l'opinion publique ne les soutiendrait pas s'ils tentaient de faire observer la loi.

Ils ont déclaré qu'ils entendaient par l'opinion publique celle des journaux, et ont dit que ceux-ci n'avaient jamais appelé l'attention, dans leurs colonnes, sur la question du jeu. A cet égard, notre opinion diffère de la leur, mais nous laissons juger la Presse.

Leur autre raison est que la police est insuffisante pour faire observer les lois.

Puisqu'ils admettent la négligence, qu'ils attribuent à leur fausse interprétation de l'opinion publique, nous suggérons, afin que les agents soient obligés de faire observer les lois, l'amendement suivant au Manuel de Police.

"La dénonciation par trois citoyens, respectables, de toute maison de jeu, dans un precinct constituera un motif suffisant de destitution des agents qui auront intentionnellement ou par ignorance, négligé de les signaler."

Nous demandons en outre que tous les agents des 1er et 3me precincts soient immédiatement transférés.

Maintenant, nous devons ajouter qu'à notre avis le jeu ne peut être supprimé que par les efforts mutuels des autorités municipales et de l'Etat, appuyées par l'opinion publique. Par ce seul moyen on rendra à la ville sa bonne réputation que le jeu lui a fait perdre, et pour atteindre ce but vous pourrez compter sur notre cordiale coopération lorsque vous le jugerez utile.

Les lois de l'Etat doivent être observées à la lettre sans souci d'une fausse idée de ce qui constitue l'opinion publique.

Nous ferons tous nos efforts dans ce but tant que nous aurons qualité pour agir judiciairement ou comme simple citoyens.

J. B. LEVERT, Chairman.

Comparution d'Ella Brown.—La négresse Ella Brown, accusée d'avoir fait outrager la petite Appel a comparu hier matin devant le recorder Whitaker qui l'a renvoyée devant la Cour Criminelle sans bénéfice de caution.

L'affaire n'a nullement le caractère de gravité qui lui avait été attribué tout d'abord et il se pourrait bien que la jeune négresse fut acquittée.

Le feu.—Hier soir à 9 heures 25, un wagon de bagages du Chemin de fer de de l'Illinois Central qui se trouvait en gare, a été endommagé par le feu pour environ $300.

L'alarme a été donnée à la boîte No 54 par le gardien de nuit Lanagan.

Camera Club.—Il y avait hier soir comme de coutume beaucoup d'amateurs à la Salle Tulane, pour assister à la 31ème exhibition de cliches qu'y donnait le Camera Club.

Les clichés avaient été envoyés par les clubs d'Orange et Albany. Il y en avait 103 qui ont passé sous les yeux de l'assistance avec une explication des sujets par M. S. L. Mitchell.

Au nombre des plus intéressants, se trouvaient des agrandissements de photomicrographie, et des puces, des mouches et autres infimes amis de l'humanité ont été projetés sur l'écran, avec la taille de véritables éléphants.

Le comité se composait de MM. Déléry, Percy, Bénédict, Palfrey et Haskell.

Le Club donnera une exhibition dans son local le 26 courant.

ORGANISATION.

Société Française du 14 Juillet

S. Vidalat, président ; R. Sénac, 1er vice président ; E. L. J. Bernadas, 2me vice-président ; J. Darribère, 3me vice-président ; J. B. Abadie, trésorier ; Chas. Gauncheau, secrétaire ; Chas. L. Bablod, assistant-secrétaire ; Emile Serres, secrétaire comptable.

Direction—J. C. Payssé, Louis Barthe, R. Lafontaine, S. Betbézé, E. O. Ducros. Adjoints—M. Mandot, B. Francingues, J. Dubos, P. Cougot, L. Chambou, H. Dours, H. Ricao, E. Tujague, J. Duthu, J. P. Nandon, Dr A. B. de Villeneuve, H. Mammes.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier à 7 heures, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Vingt neuf membres étaient présents.

Le message du maire est comme suit :

1. Rapport du Trésorier de la ville pour la semaine finissant le 8 avril 1893.

2. Rapport du commissaire des édifices publics contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail pendant la semaine.

3. Communication de T. Wolfe, Jr., secrétaire du bureau de liquidation de la dette de la ville informant le Conseil que conformément à la loi No 110 de 1890, une somme de $8,500 a été placée au crédit du fonds d'améliorations publiques.

4. Communication de M. Feitel qui propose, moyennant une somme de $500, de réparer le puits artésien du square Lafayette. S'il ne réussit pas à amener l'eau à la surface, les travaux seront faits à ses frais, et il ne recevra aucun dédommagement.

5. Communication de l'Hon. Chas F. Buck qui donne sa démission de membre du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques, pour le Sixième District.

Respectueusement,
Signé : JOHN FITZPATRICK, Maire.

Le trésorier est autorisé à transférer à H. P. Kelly, la licence de H. C. Tanner, pour le café situé au No 92 de la rue St-Ferdinand. Il est aussi autorisé à transférer à P. Collet, celle de J. L. Ban, pour la buvette située à l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne.

On autorise L. O. Desforges a entretenir 4 chevaux, dans ses écuries.

Le Dr M. E. Henry est autorisé à en entretenir deux chez lui, No 99 rue Dumaine, et la même autorisation est donnée à John Gauche & fils, No 107 rue Bordeaux près Magasins.

On autorise Thos. Le Blanc à ouvrir au No 100 de la rue Ursulines, des écuries pour le louage des voitures.

Le voyer est requis de préparer des plans et spécifications, pour le pavage en gravier, des rues Melpomène, de Camp à Claiborne ; et Ste Marie, de St-Charles à Carondelet.

Le contrôleur est autorisé à recevoir des offres, pour le pavage avec des coquilles du lac, de la rue Orléans, de Métairie au Lac.

Les sœurs de charité de l'Hôtel-Dieu sont autorisées à faire placer un conduit traversant la rue Johnson.

Ordre est donné au contrôleur de demander des ordres pour la réparation de la rue Market.

Le contrôleur est requis de vendre à l'encan le privilège pour l'établissement d'un bac, qui devra aborder au pied de la rue Pine.

Ordonnance de M. Foster en vertu de laquelle il sera publié dans les journaux que le conseil a l'intention de faire paver la rue Villeré, de Bouny à la gare du chemin de fer du Southern Pacific.

Edward Bellevue est autorisé à occuper à Milneburg, un terrain de 12 pieds par 20.

On autorise Geo. Paien à établir, à Milneburg, une guérite pour la vente de l'eau minérale.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour la réparation des rues Broadway, Prytanée et Esplanade.

Ordonnance de M. Desportes en vertu de laquelle une certaine partie du Bazar, au Marché Français, est réservée aux fleuris es.

On adopte deux ordonnances relatives aux lampes électriques n'ayant pas donné de lumière pendant le mois, et quatre ordonnances relatives aux finances.

Ordonnance en vertu de laquelle sont acceptées les spécifications suivantes adoptées au dernier meeting du conseil :

Pour le pavage avec du gravier Rosetta de la rue Espagne, de Decatur à Claiborne, de l'avenue Washington, de Chartres à St-Claude ; de la rue Musique, de Bourgogne à Claiborne ; de la rue Bourgogne, de Champs Elysées à Pologne ; de l'avenue Napoléon, de Magasins à Tchoupitoulas ; de l'avenue Napoléon, de Dryades à Claiborne ; de la rue Pitt, du Parc Audubon à l'avenue Nashville ; de l'avenue Louisiana, du fleuve à la rue St Denis ; et pour la réparation de la rue Market, de l'avenue Atlantique au fleuve.

Fred Jahncke est autorisé à se servir d'une machine à vapeur dans son établissement.

Le voyer est requis de fournir des plans et spécifications pour le pavage avec du gravier, de la rue Villeré, de Bouny à Patterson, et de Lavergne à la gare du chemin de fer du Southern Pacific.

Ordonnance de M. Thrifley en vertu de laquelle le transfert du bail du marché de l'Avenue Washington de Jos. Raymond à John Lang, est reconnu officiellement.

Ordonnance de M. Dickson, relative à la protection du terrain neutre de l'Avenue St Charles, de Carrollton au Lee Circle.

Ordonnance de M. Ganthier relative au pavage du côté sud de la rue Esplanade, de Claiborne à Galvez.

W. A. Taylor est autorisé à ouvrir aux Nos 228 et 230 de la rue Magasins, un établissement pour la construction et la réparation des machines.

Le trésorier est autorisé à recevoir intégralement les taxes au nom d'Edward Huntington et autres.

Résolution de M. Muro en vertu de laquelle le voyer est requis de fournir des plans et spécifications pour le pavage de la rue Champs-Elysées.

Simon Osterly est autorisé à continuer à abattre des bestiaux dans ses abattoirs.

On autorise M. Kern à se servir d'une machine à vapeur, dans sa fabrique de cercueils située au No 93 de la rue Fulton.

Ordonnance de M. Brand, en vertu de laquelle le commis du Conseil est autorisé à faire publier le projet de pavage de la rue Colisée, de l'avenue Washington à l'avenue Louisiana.

La démission de l'Hon. Charles F. Buck, membre du Bureau des Ecoles, est acceptée.

Menus faits.—Hier soir, à 7 heures 30, M. Gabriel Dumont, qui demeure à l'encoignure des rues Royale et St-Louis, a été pris d'une attaque au moment où il passait rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts. Après avoir reçu les soins des internes de l'Hôpital de Charité, il a été ramené chez lui par des amis.

En rêve on est toujours vainqueur.

DE CHERVILLE.

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique,

Préférable au Bœuf, au Vin, au Fer et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant : le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.

Jamais il ne rate son effet.

Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

—Fabriqué seulement par la—

KING'S ROYAL GERMETUER CO. d'Atlanta, Géo.

Faites usage des Pilules de Germetuer du Dr King.

50 pilules dans une boîte—25 cts.
3 fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

Magasin en Briques à Trois Etages, No 33 rue Poydras.—Succession de François Louis Henriques.—No 38,317.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal.—Il sera vendu MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C," daté et signé le 5 avril 1893, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Nouvelle Levée, maintenant Peters, Gravier et Fulton, et mesurant vingt-deux pieds six pouces de face sur la rue Poydras, vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, quatre-vingt treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 3 et quatre vingt-douze pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté, ligne qui se divise du lot No 5, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 26 mars 1853.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu par le numéro municipal 33 rue Poydras.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Bouny notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 avril—8 15 22 29—mai 6 10

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Encore des révélations.

Paris, 11 avril.—M. Turpin, inventeur de la mélinite qui a été libéré par ordre du président Carnot, a quitté ce matin, de bonne heure, la prison d'Etampes et est parti pour Paris.

Il a dit que son intention n'était pas de garder le silence, qu'il n'avait pas trahi le secret de la fabrication de la mélinite, qu'il était par conséquent innocent et que pour prouver son innocence, il serait nécessaire de révéler la conduite de plusieurs autres personnes, notamment de certains fonctionnaires du ministère de la guerre.

Anarchistes en jugement.

Paris, 11 avril.—Le procès de Pierre Jean François et des anarchistes Bricon et Delange, accusés de complicité dans l'affaire Véry, a commencé aujourd'hui. Le public se montre fort indifférent.

Lorsque François a été interrogé, il a répondu d'une façon arrogante et d'un ton de défi. Il a avoué qu'il était un anarchiste, mais a nié avoir pris part au complot contre le restaurant Véry.

Plusieurs fois, tandis que Marie de Lange témoignait, il s'est écrié : "Cette femme ment !"

EXPLOSION DANS UNE MINE

Des centaines d'ouvriers s'y trouvaient au moment de l'accident, et on craint qu'ils n'aient péri.

Londres, 11 avril.—Une explosion s'est produite ce matin dans une mine de Panty Padd, et on craint que les centaines de mineurs qui s'y trouvaient n'en soient pas retirés vivants.

La mine est exploitée par sections superposées. 70 mineurs de la section supérieure ont réussi à sortir du puits sous la conduite de l'un d'eux à qui les galeries étaient familières.

Ils ont eu à lutter contre le feu et la fumée. Beaucoup ont été brûlés, et tous étaient épuisés lorsqu'ils sont arrivés à la surface. Les nouvelles de ceux qu'ils ont laissés derrière eux ne sont point rassurantes. Ils ont exprimé la crainte que tous aient péri.

La grève de Hull

Londres, 11 avril.—La perspective n'est pas encourageante pour les grévistes de Hull et les compagnies vont très probablement se passer d'eux.

Elles ont employé jusqu'ici des ouvriers indépendants et il en est arrivé encore 400 pour prendre la place de ceux qui ont quitté le travail.

Les non-unionistes au service des compagnies sont au nombre de 2,000 et il est peu probable qu'ils soient attaqués, étant sous la protection des dragons.

Par leurs actes de violence, les grévistes ont perdu la sympathie de la population.

Le Japon s'empare d'une colonie espagnole.

Madrid, 11 avril.—On a reçu ici une dépêche annonçant que le Japon s'est emparé des îles Pelew dont l'archipel est situé dans le nord du Pacifique, à 450 milles des Philippines, et appartient à l'Espagne qui prétend l'avoir découvert.

Le gouverneur des Philippines a demandé des renforts par télégraphe. On se demande si c'est avec l'intention d'attaquer les Japonais.

Les îles Pelew ont une population de 10,000 habitants. Elles sont peu fertiles. Leur situation entre les Philippines et les Carolines, deux colonies espagnoles, indique l'intention du Japon d'empiéter sur les possessions de l'Espagne dans le Pacifique.

L'incident peut avoir de sérieux résultats.

A propos de la tentative d'assassinat du Primat de Hongrie.

Vienne, 11 avril.—On prétend maintenant que celui qui a tenté d'assassiner le primat de Hongrie n'est pas un fou.

Le cardinal a été attaqué dans son palais, et non dans la rue, par un nommé Cholics un sommelier récemment renvoyé. Désireux de reprendre sa place, il avait adressé une requête à cet effet au cardinal et la lui avait apportée lui-même au palais. Le cardinal, après lecture de la communication a dit à Cholics qu'il ne pouvait pas prendre de décision avant qu'elle eût été référée aux autres personnages de la maison.

Furieux, Cholics, qui avait compté sur une décision immédiate du primat, a tiré un couteau dont il a essayé de faire usage, mais le cardinal, qui était levé en dansant, a été plus vif que l'assassin et a évité le coup en sautant de côté. Le Rév. Dr Kohl, secrétaire de Son Excellence, s'est précipité entre les deux hommes au moment où Cholics se précipitait de nouveau sur le cardinal, et il a reçu le coup de couteau.

Le bruit de la lutte a amené la chapelain Vargubuda qui attendait dans l'antichambre et qui a appelé les domestiques.

Ceux ci sont arrivés et se sont emparés de l'assassin que maintenait toujours le Dr Kohl, malgré ses blessures.

Cholics a été livré à la police.

Le suffrage universel en Belgique.

Bruxelles, 11 avril.—La Chambre des Députés a rejeté par un vote de 115 à 26, la motion faite en faveur du suffrage universel. Les socialistes ont été fort désappointés.

Par suite de la décision de la Chambre, le Conseil Général du Parti Ouvrier va ordonner une grève générale.

Tremblements de terre en Servie.

Vienne, 11 avril.—Les dégâts causés par les tremblements de terre en Servie, sont considérables, mais les victimes sont peu nombreuses.

Deux villages ont été détruits dans la province de Svilajinac. On pense que ces secousses ont la même origine que celles de l'Asie Mineure, qui ont détruit 3000 maisons à Malattia, et fait 100 victimes.

WASHINGTON.

Le Président Cleveland et l'ouverture de l'Exposition.

Washington, 11 avril.—Les préparatifs du voyage de M. Cleveland à Chicago pour assister aux cérémonies d'ouverture de l'exposition, seront terminées dans un jour ou deux.

Jusqu'ici, il a été décidé qu'un train rapide l'emmènera de Washington à Chicago dans la matinée du 30 et le ramènera le 1er mai au soir.

Le train sera richement décoré par le Comité de l'Exposition. Tous les membres du Cabinet ont exprimé leur désir d'accompagner M. Cleveland et il est probable qu'ils emmèneront leurs femmes ; quant à Mme Cleveland, elle restera à la Maison Blanche.

Les Choctaws.

Washington, 11 avril.—Le secrétaire Hoke Smith a reçu, de l'agent Bennett, un télégramme lui annonçant que les deux factions Choctaws reçoivent des renforts et que seule la présence de la milice peut éviter un conflit.

Le Canada et les Etats-Unis.

Washington, 11 avril.—Les fonctionnaires du gouvernement canadien ont annoncé qu'ils coopéreraient avec ceux des Etats Unis pour empêcher l'importation des maladies contagieuses sur le continent américain.

Bulletin de la Température et des récoltes.

Washington, 11 avril.—La semaine a été particulièrement chaude dans les Etats du Sud, les vallées du centre le sud des lacs et les Etats de l'Atlantique.

Il a fait plus froid dans le Minnesota et les Dakotas et sur la côte du Pacifique.

La saison a été favorable aux travaux des champs.

Toutes les récoltes sont en excellent état.

Sir Julian Pauncefote, doyen du corps diplomatique.

Washington, 11 avril.—Sir Julian Pauncefote est devenu doyen du corps diplomatique, par le fait de sa réception par le Président comme ambassadeur d'Angleterre.

Ce titre lui est accordé parce qu'il a été le premier ambassadeur reçu. La présentation de ses papiers a été très cérémonieuse.

Sir Julian et les autres membres de l'ambassade ont rendu visite un peu avant 3 heures au secrétaire Gresham.

Ils étaient tous en costume de cour. Celui de sir Julian était en velours orné de dentelle d'or.

A trois heures, sir Julian a été reçu à la Maison Blanche dans la Salle Bleue.

Il a présenté ses papiers au président, disant qu'en élevant son représentant au rang d'ambassadeur, Sa Majesté a prouvé son désir de resserrer les liens qui unissent les deux pays. Il a exprimé l'espoir que la courtoisie et la considération qui lui ont été accordées comme ministre, lui seraient conservées comme ambassadeur, et a dit que tous ses efforts tendraient à maintenir les relations amicales des deux pays, qu'il espère ne voir jamais cesser.

Il a exprimé au président ses souhaits de bonheur et de prospérité pour lui-même et pour la puissante nation dont les intérêts lui ont été confiés.

M. Cleveland a répondu en quelques mots, terminant ainsi : "Je désire que soient transmis à Sa Majesté la Reine, en mon nom et de la part de la population des Etats-Unis, nos sincères souhaits pour son bonheur et la prospérité du peuple anglais, et je vous offre M. l'ambassadeur mes cordiales félicitations."

La Cloche de la Liberté.

New York, 11 avril.—Les pièces de monnaie et les rares souvenirs en or et en argent s'accumulent en grande quantité à Troy. Cet or et cet argent seront fondus avec le métal de la cloche de 13,000 livres, que les filles de la Révolution se proposent d'envoyer à l'exposition de Chicago.

Elle sera coulée le 30 avril, date anniversaire de la première installation de Geo Washington.

Mme Cleveland pressera ce jour-là à la Maison Blanche le bouton d'une sonnette électrique qui donnera le signal à la fonderie de Troy de verser le métal dans le moule.

Il y a parmi les pièces reçues des bracelets, des bagues, des vieilles monnaies, des cuillers en argent, des tasses, des poignées d'épées, des ornements en bronze.

R. T. Lincoln a envoyé un anneau de la chaîne que portait le président le jour où il fut assassiné.

Une femme a envoyé une coupe en bronze ayant appartenu à la famille de Thos. Jefferson.

La cloche coûtera $6,500 et on tâchera qu'elle donne un son clair et argentin.

A propos de la revue navale.

New York, 11 avril.—Un correspondant de Washington a demandé au ministre Herbert, s'il était vrai que l'amiral Gherardi n'eut pas le droit de disposer d'une partie des fonds votés par le Congrès pour la revue navale, pour subvenir aux frais de réception des officiers de marine. Le ministre a répondu que l'amiral avait ce droit et que ses instructions étaient de faire les choses grandement mais de dépenser l'argent judicieusement. Un banquet sera offert par les amiraux américains aux officiers étrangers.

On a décidé que les banquets et réceptions auraient lieu à bord des navires, parce que, étant donnée à terre, il eut été impossible de limiter les dépenses. Le ministre de la marine donnera lui-même un dîner à bord du *Dolphin*, le 22 avril.

Incendie.

Dubuque, Iowa, 11 avril.—La fabrique d'articles émaillés de Dubuque a été détruite ce matin par un incendie. Le feu a été mis par l'explosion du pétrole en usage comme combustible. Deux hommes qui surveillaient le fourneau ont été horriblement brûlés et l'un deux ne survivra probablement pas.

Pertes $50,000. Assurances $11,000.

Ils viendront à la Nouvelle Orléans.

Des Moines, Iowa, 11 avril.—Un magnifique train spécial est arrivé en gare, ce matin à 9 h. Les voyageurs étaient 16 éditeurs de l'Iowa, dont l'intention est de visiter St Louis, Nashville, Chattanooga, Atlanta, Savannah, Jacksonville, Pensacola, Mobile, Louisville et la Nouvelle Orléans. Le voyage durera 14 jours.

Un lynch manqué.

Salino, Ks., 11 avril.—John Hudson, le nègre arrêté pour avoir outragé Mme J. M. Furst, a été emmené hier soir hors de la prison ; on lui a passé une corde autour du cou et il a été emmené à l'hôtel où habitait Mme Furst. Il a été reconnu par elle et a été ramené dans la rue.

Il a protesté de son innocence, mais on lui a répondu de se préparer à mourir.

Cependant, quelques citoyens ont commencé à protester et finalement les préparatifs ont cessé et le nègre a été ramené en prison.

Pendant la bagarre qui avait eu lieu à la prison, deux personnes avaient été accidentellement blessées.

A l'Exposition.

Chicago, 11 avril.—Les directeurs de l'exposition ont porté aujourd'hui à 2,000 le nombre des ouvriers employés à la préparation des jardins. Sur leur passage, s'opère une merveilleuse transformation. Là où ils sont passés avec leurs pelles, leurs rateaux, leurs balais, chaque bâtisse devient un palais, chaque morceau de terre un joli jardin, le tout entrecoupé de belles avenues. Le nettoyage a commencé du côté nord de l'exposition et les débris sont transportés du côté sud, dans un terrain de 16 acres, où ils sont brûlés.

Aujourd'hui, au bâtiment des femmes, se trouvaient empilées plusieurs caisses autour desquelles se promenaient un individu grand et gros. La lectrice des étiquettes rouges révélait le contenu des caisses. C'était la dentelle envoyée d'Italie par la reine Marguerite, à bord d'un navire de guerre italien, et l'individu était la gardien des précieux tissus.

Tandis que de nombreux curieux se trouvaient autour des caisses, une voiture est survenue et une belle dame à l'air noble en est descendue et est entrée dans la bâtisse.

Se dirigeant vers les caisses, elle a dit au gardien quelques mots en italien. C'était la comtesse de Brazza envoyée par la reine pour surveiller l'exposition des précieuses dentelles.

Après s'être assurée que tout était en ordre, elle a dit encore quelques mots au gardien, puis est montée au premier étage où se trouve la salle de réunion des directrices, mais n'y trouvant aucune d'elles, elle est remontée en voiture et a fait une promenade dans l'exposition.

Avant de partir, elle a expliqué pourquoi les dentelles étaient gardées avec tant de zèle.

"Cette exposition, a-t-elle dit, a une valeur inestimable. Les caisses contiennent des dentelles de toutes les fabriques de l'Italie. Elles sont admirables. Notre reine a envoyé les dentelles de la couronne, et nous montrerons aux femmes du monde ce que peuvent faire les femmes de l'Italie."

Un complot anarchiste.

Long Island City, L. I., 11 avril.—Otto Eckheld, âgé de 13 ans, détenu à la prison du comté de Queens, pour crime d'incendie, a révélé aux autorités un complot formé par des anarchistes pour détruire l'usine de E. N. Crandal à Maspeth.

D'après les informations fournies, le constable Geo. Koch de Newton a trouvé trois bombes de dynamite dans une écurie, sur le derrière de l'usine.

Eckhold dit que les bombes ont été faites par Henry Rupperecht, chef d'une bande d'anarchistes qui pendant longtemps ont tenu leurs réunions à l'hôtel international de Maspeth que tenait le prisonnier. Il a dit qu'il avait lui-même appartenu à la bande, mais qu'il l'avait quittée parce qu'il ne voulait pas faire ce qui lui était ordonné. Il prétend qu'on a porté l'accusation de crime d'incendie pour se débarrasser de lui. L'usine a été incendiée il y a 2 ans, et il est accusé d'y avoir mis le feu.

Suicide.

Colombus, Ohio, 11 avril.—Mlle Lizzie Miller, fille du Dr Miller, de Springfield, O., s'est tuée ce matin à 2 heures dans son lit, d'un coup de revolver.

Elle était fiancée à Stewart Graham, de Battle Creek, Mich., un cadet de l'Académie Navale. Elle avait reçu hier soir une lettre de lui.

Un cyclone au Kansas.

Hiawatha, Ks., 11 avril.—De maigres détails ont été reçus ici ce soir sur le passage d'un cyclone dans le sud du Kansas, où les villes de Willis, Everett et Powhattan ont été détruites. Il est impossible d'avoir encore une estimation exacte des dégâts et du nombre des victimes.

Hayti et St Domingue

Puerto Plata, St-Domingue, 11 avril.—Le président Heureaux visite en ce moment les postes Dominicains, à la frontière de Hayti.

On a reçu avis que le président Hippolyte a arrêté à Cap Hayti, Lucron et autres chefs des dominicains rebelles et les a bannis de la République. Leurs hommes ont été désarmés et ils ont été conduits à la frontière.

Hippolyte a envoyé un message au président Heureaux, lui demandant d'agir de même pour maintenir la paix des deux républiques et d'arrêter à Saint-Domingue les partisans de Manigot.

La Flotte Américaine.

Fort Monroe, Vie, 11 avril.—La matinée étant claire et belle, à 9 heures l'escadre s'est mise en route, précédée du vaisseau-amiral *Newark*, portant le pavillon du vice-amiral Benham. Il était suivi du *Chicago*, du *Baltimore*, du *San Francisco*, de l'*Atlanta*, du *Charleston*, du *Concord*, du *Yorktown*, du *Vesuvius* et du *Philadelphia*. L'aviso *Cushing* est resté à Hampton Roads.

Le vaisseau-école *Bancroft* est arrivé de New York à 9 heures et a croisé les autres navires dans la baie. Il a jeté l'ancre à une faible distance du vaisseau-amiral.

Souvenir d'antan—La première locomotive.

New York, 11 avril.—Le "John Bull," la première locomotive qui fut lancée sur une voie ferrée, a été mise à l'essai ce matin sur la voie du New Jersey R. R., traînant un des premiers wagons et un autre construit sur le même modèle.

Le train a quitté les ateliers de construction conduit par le mécanicien Herbert.

Cette antique locomotive est passée au milieu d'un nuage de fumée devant la station d'Elizabeth où la foule a acclamé ceux qui étaient dans le train.

Le train est allé jusqu'à l'embranchement de Perth Amboy et est rentrée aux ateliers.

Il sera prochainement envoyé à Chicago pour y être exposé.

Les fenêtres des wagons mesurent 12x18 pouces. On se sert pour alimenter le fourneau de charbon bitumineux.

La locomotive et son wagon ont été amenés il y a quelque temps du Smithsonian Institute, à Washington, pour être réparés. Ils fonctionnent parfaitement.

Mariée avec le cocher de son père d'adoption.

Chicago, Ill., 11 avril.—Mlle Georgie Webster, fille adoptive du Dr G. F. Hawley, un riche dentiste, a quitté aujourd'hui une opulente demeure, pour épouser celui qui dernièrement conduisait la voiture du Dr Hawley.

Il n'y a pas eu enlèvement, mais Mlle Georgie a déclaré qu'elle aimait cet homme, qu'il la payait de retour, et qu'elle l'épouserait.

Ils se sont mariés en effet cet après-midi. Le marié s'appelle J. C. Cooper.

Un violent orage à St-Louis.

St-Louis, Mo., 11 avril.—La foudre, les éclairs, la grêle, la pluie et le vent combinés ont fait de l'orage qui a passé ici, le plus violent qui ait été vu depuis bien longtemps.

Il a commencé à 8 heures et a duré moins d'une heure.

De gros nuages venant du Sud Ouest et illuminés constamment par les éclairs, ont annoncé l'orage. Beaucoup redoutaient un cyclone.

La pluie est tombée doucement pendant quelques minutes, puis soudain elle est descendue du ciel en avalanche, mêlée de grêle. Les rues ont été vite inondées, les égouts ne suffisant plus à recevoir l'eau.

Les rez-de-chaussées ont été submergés dans toute la ville.

Dans les bureaux de télégraphe le bruit de la grêle contre les carreaux et sur les toits a mis les employés dans l'impossibilité de saisir le bruit de leurs instruments.

Il n'y a pas eu d'accidents d'un caractère grave. Le service des chars électriques a été suspendu pendant l'orage, le circuit ayant été rompu par la compagnie.

La Western Union Co. n'a depuis 9 heures du soir aucune communication télégraphique avec l'Ouest et le Sud et il n'est pas probable qu'elle puisse être rétablie à cette heure. (11 heures du soir).

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 1 Memphis and Kansas City Fast Train......8 35am	No 2 Memphis and Kansas City Fast Train......5.00pm
No 3 Vicksburg Ex press......5 35 pm	Vicksburg Ex. press......7 55 am
Baton Rouge accommodation......10.00 am	Baton Rouge accommodation......3.40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

Arrivée.	Départ.
No 3 Fast Ex......7 45am	No 6 Fast Mail......7 45am
No 7 Coast Acc.9 00am	No 4 Fast Ex......10.55am
No 1 Lim. Ex.......4 45pm	No 8 Coast Acc......3.40pm
No 5 Fast Mail......7 15pm	No 2 Lim. Ex......7.50pm
Ex. dimanche, 9 40pm	Ex. dimanche......7.55am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
Passenger......6 55pm	Passenger......7.00am
Chic. St L. mail 9 30am	Chic. St L. mail. 6 00pm
Chic. limited......7 55pm	Chic. limited......11.30am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 54 Cal Ex 7.00pm	No 51 Cal Ex......8 15am
No 52 Hot Springs & St Louis Ex 6 50am	No 51 Hot Springs & St Louis Ex......8 20p
Local......10 05am	Local......3.50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Arrivée.	Départ.
San Antonio......7 05pm	California Ex......9 30am
California Ex. 10.55am	San Antonio......5 00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited 10 45 am	No 2 Limited......5.00pm
No 5 Local......8.00 am	No 6 Local......8 30 am

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche

Arrivée.	Départ.
No 9......7 00 pm	No 10......8 00 am

Tous les jours le dimanche excepté

Arrivée.	Départ.
No 7......6 20 am	No 8......4 00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Pte la Hache......9 00 am	Pte la Hache......7.00am
......4 15 pm	......5.00 pm
Shell Beach......2 40pm	Shell Beach......10 00am

Dimanche.

Arrivée.	Départ.
Pte la Hache......9 20 am	Pte la Hache & Shell Beach......7 15am
Shell Beach......9.40 am	Pte la Hache & Shell Beach......4 40pm
Shell Beach & Pte la Hache. 7:00pm	Shell Beach......5 00am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger......10 00 am. Alger......4.30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger......6.05 pm. Alger......6:00 am

Dimanche seulement.

Alger......6 40 pm. Alger......8.00 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Departs de bateaux à vapeur.

MERCREDI 12 AVRIL 1893

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX. à 12 m

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

Bayou Lafourche—ANNA B ADAMS, à 5 p m

Ouachita River—OUACHITA à 5 p m

Rivière Rouge—VALLEY QUEEN. à 5 p m

VENDREDI 14 AVRIL 1893.

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 m

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 11 AVRIL 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship norv Franklin, Uncherman, Bocas del Toro

Steamship ang Vesta, Brown, Liverpool.

Steamship ang Gerona, Yale, Brême

Steamship am Knickerbocker, Halsey, New York

Goelette ang France B Hiller, Bodden, Utilla.

ARRIVÉS.

Steamship am Breakwater, McFarlane, Puerto Cortez, via Livingston et Belize.

Steamship am El Dorado, Byrne, New-York.

Barque port Humildade, Teixeira, Rio de Janeiro, sur lest.

Goélette am Clara A Phinney, Phinney, Laguna Mex.

BATEAUX A VAPEUR.

Natchez, Leathers, Vicksburg.
Warren, Kennison, Washington.
Joe Webre, McSweeney, Grand Isle.
Ouachita, Cooley, Monroe.

Arrivages de produits.

WASHINGTON—par steamer Warren—9 balles coton 122 sacs graine coton 477 sacs riz brut

VICKSBURG—par steamer Natchez—127 balles coton 661 sacs graine coton

MONROE—par steamer Ouachita—934 balles coton 150 sacs riz brut

Reçu par les chemins de fer:

YAZOO & MISSISSIPPI VALEY RR.—1168 balles coton

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1175 balles coton

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—934 balles coton

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1286 balles coton

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—335 balles coton

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Elysia, McCombie......expédié 8 avril
Steamship Hudson, Kemble......parti 8 avril
Steamship El Sud, Higgins......parti 8 avril
Steamship El Dorado, Byrne......parti 5 avril
Goelette Sallie I'On, Hunter......expédiée 30 mars

LONDRES.

Steamship Nigretia, Cawthorn......parti 29 mars
Navire Elvira, Evers......parti 24 mars

LIVERPOOL.

Steamship Orion, Lang......parti 24 mars
Steamship Floridian, King......parti 31 mars
Steamship Governor, Shaw......parti 24 mars
Steamship Darien, Wrake......parti 28 mars
Steamship West Indian, Lawson......parti 22 mars
Steamship Navigator, Owen......parti 11 mars
Steamship Texan, Bertie......parti 9 mar
Steamship Professor, Buddie......parti 23 fév

BREME.

Navire Susanne, Brockelman......parti 26 mars

DUBLIN.

Steamship Stamboul, Cann......parti 13 déc

GENES.

Barque Nostra Padre......partie 2 fév

PALERME.

Steamship Ravensbergh......15 mars
Steamship Etura, DiNegri......parti 18 fév

RIO DE JANEIRO.

Barque Humildade, Teixeira......partie 16 fév

HAMBOURG.

Steamship Norse King, James......parti 21 mars
Navire J D Bischoff, Meyer......parti 1er avril

MESSINE

Steamship Kaffir Prince, Campbell...par. 27 mars

SWANSEA

Steamship Nigretia, Cawthorne......parti 8 avril

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Bellucia	Liverpool	1er dist. 27
Edmondsley	Progreso	1er dist. 13
El Rio	New York	Alger
El Paso	New York	Alger
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Gerona	Brême	4e dist. 43
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 35
Havre	Havre	4e dist. 42
J. Jover Serra	Barcelone	2e dist. 7
Knickerbocker	New York	2e dist. 8
Mexican	Liverpool	Southport
Ramon de Larrinaga	Liverpool	Point
S Oteri	Honduras	1er dist. 15
S Pizzati	Baracoa	1er dist. 15
Tobasqueño	En réparation	Alger
Vesta	Liverpool	1er dist. 32
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 37
Whickham	Londres	rue 7e
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger

NAVIRES.

Nom.	Destination	Mouillage
Stephen	......	rue 1re

BARQUES.

Nom.	Destination	Mouillage
Guiseppi d'Abundo	Oporto	rue 3e
Maria L.	......	3e dist. 28

GOELETTES.

Nom.	Destination	Mouillage
France B Hiller	Utilla	Picayune tier
Jennie Wood	Ruatan	Picayune tier
Santo Oteri	Ruatan	1er dist. 14

VENTES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District.

Simon Pfeifer vs Charles H. Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,303.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District Municipal de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et DeArmas, anciennement désignés comme l'îlet No 7 de la ville de McDonoghville sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Chas. E. Fortier, ex notaire en cette ville, d'après le plan No 30 du livre de plans No 1 et des qui maintenant comme îlet No 215 sur une esquisse faite par A. DeArmas, sous-voyer de la ville, le 14 juillet 1887 et annexé à un acte passé au bureau de E. Bouny, notaire, le 16 juillet 1887, lesquels dits lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf sur la dite esquisse et mesurent chacun, en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Monroe sur les profondeurs suivantes, à savoir : Le lot No dix huit a cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur et le lot No dix neuf a cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant.

Acquise par le défendeur par achat de M Abascal, le 21 janvier 1892, par acte pardevant E. Bouny, notaire. Titre enregistré au bureau des Aliénations livre 139, folio 453.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mars—24 30—7 14 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence connue comme le No 63 rue de l'Esplanade.

Comtesse Cora A. Di Brazza Savorgnan vs Succession de Marie Labarre Chalaron et Francis J. Chalaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,263.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 63 rue de l'Esplanade et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 155, borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, lequelle dite portion de terre mesure trente trois pieds neuf pouces et dix lignes plus ou moins de face à la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds huit pouces et trois lignes, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mars—30—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Chippewa et Neuvième, îlet borné par les dites rues et les rues Huitième et Fulton.

George Scheuermann vs Celestin J. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,451.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 mai 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses, privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le Quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 73 borné par les rues Neuvième, Chippewa, St Thomas, anciennement Fulton, et Huitième, et désignés par les numéros 7 et 8 sur un plan dressé par Benj. Buisson voyer, daté le 10 juin 1841 et déposé comme plan No 2 au bureau de William Christy ex notaire public en cette ville. Lot No 7 forme l'encoignure des rues Chippewa et Neuvième et mesure trente un pieds quatre pouces et trois quarts de pouce de face à la rue Chippewa sur cent pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et le lot No 8 mesure trente un pieds quatre pouces et trois quarts de pouce de face à la rue Chippewa, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquise par le défendeur par achat de Xavier Bernard, par acte pardevant Jno F. Coffey notaire, le 16 juin 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 511.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 av—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété attrayante du sixième district, portant le numéro municipal No 195 rue Marengo.

Sur des conditions de crédit.

Thomas Sully vs William H. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,301.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 mai 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marengo, Carondelet, Baronne et Constantinople, désigné par la lettre B, sur une esquisse et un arpentage faits par P. A. d'Hemécourt, sous voyer de la ville, daté le 4 janvier 1892 ; le dit lot ou dite portion de terre commence à une distance de quarante sept pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Marengo, et mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds six pouces de face à la rue Marengo, la même largeur au fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant, suivant un acte passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire public le 9 janvier 1892, (Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 140, folio 131.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, disons deux mille cinq cents piastres ($2,500) avec 8 0/0 d'intérêt par an du 9 janvier 1892 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le dit montant pour honoraires d'avocat et les frais de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2° Et sur des termes de crédit pour faire face (au montant de l'enchère) le paiement de deux certains billets à ordre datés le 9 janvier 1892 pour $2,500 chacun, payables respectivement à 2 et 3 ans après leur date, et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à paiement final, et garantie par hypothèque du vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation du plaignant. L'acquéreur fournira ses billets garantis par lien et hypothèque sur la propriété vendue, avec les clauses de garantie usuelles, assurance, etc.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7 14 21 28 mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District

Sophie Bendernagle, veuve de John Bendernagle, Exécutrice Testamentaire, Versus Mme Susan Ann Sampson et Thos H. Sampson, son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,501.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Lyon, Bordeaux et le fleuve Mississipi, désignés comme suit, à savoir :

Trois sont désignés par les numéros six, sept et huit sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire, d'après lequel les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent cinquante pieds de profondeur plus ou moins et les autres deux lots sont désignés comme lots neuf et dix sur un plan du dit Hedin, voyer, daté le 15 janvier 1840 et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire, d'après lequel les dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent soixante pieds de profondeur plus ou moins, le lot Dix formant le coin de la rue Front et Lyon, les dites mesures de profondeur de tous les dits lots allant de la rue Front au fleuve Mississipi.

Ensemble avec tous les atterrissements et toutes les alluvions qui se sont ou pourront se former sur la rive du dit fleuve en face de la propriété décrite ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 mars—30—6 13 20 27 avril—3 mai

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

CHARTE

— DE LA —

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires entegistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY," son domicile est établi dans la ville de la Nile-Orléans Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt dix neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette compagnie de conclure des emprunts, d'émettre les obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit :

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles produits marchandises, espèces lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on les souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises au pair par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et en rendant les certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque actionnaire aura droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque le jour fixé, une nouvelle élection aura lieu dès que cela sera possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction par une raison quelconque sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président, de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital ; et en outre des trente jours requis de publication préalable un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir : Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. B. Bodinger ; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé) :
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement de la dite susdite, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fev 30 i

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36 328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henrietta Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MESSONNIER, Député Greffier.

23 nov—